**Note aux anciens résidents**

Il est porté à la connaissance des anciens résidents et spécialement ceux de la 38éme promotion (Janvier 2016 –Décembre 2019) que les candidatures sont ouvertes pour le concours sur dossier pour l’obtention du diplôme de pharmacien spécialiste **(27 Mars 2020)** (Avis du Ministère de la santé ci-joint).

Pour la constitution de vos dossiers vous êtes invités à déposer **avant le 18 Février 2020** au bureau de la direction des stages, toutes les validations des stages (8 semestres), les attestations concernant les formations complémentaires en rapport avec votre spécialité et votre option ainsi qu’une demande pour l’obtention des attestations de réussite aux EPU que n’avez pas encore reçu. Vous pouvez toutefois envoyer toutes vos attestations scannées par mail et nous remettre les originaux quand vous allez récupérer vos attestations ( [amelrhimelfray@gmail.com](mailto:amelrhimelfray@gmail.com) ).

Les attestations de validation des stages et des formations complémentaires ainsi que les attestations de réussite aux EPU peuvent être récupérées **à partir du 24 Février 2020 entre 09 heures et 12 heures.**

Pour le concours, le dossier à déposer au Ministère **avant le 02 Mars 2020** est composé des documents suivants :

* Une demande au nom du ministre de la santé
* Une photocopie de la CIN
* Un bulletin de naissance
* Une photocopie conforme du diplôme national de docteur en pharmacie
* Une photocopie conforme de l’attestation de validation des stages
* Une photocopie conforme des attestations de réussite à toutes les épreuves obligatoires (EPU, UV, Mastère, Formations complémentaires) conformément à l’Arrêté du ministre de la santé et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 5 janvier 2016, fixant les modalités de l'examen de spécialité en pharmacie (JORT 8 Janvier 2016).
* Un CV avec tous les justificatifs concernant les titres et travaux.

Bonne chance à tous

Pr Amel ELFRAY RHIM